



FORMATION 125

QUI EST CONCERNÉ ?

Depuis le 1er janvier 2011, tous les titulaires du permis B depuis au moins 2 ans qui souhaitent conduire un deux-roues motorisé de 50 à 125 cm³ (L3e) ou un tricycle à moteur L5e (scooter à trois roues) de plus de 50 cm³ ont l'obligation de suivre une formation de 7h.

Cette formation de 7 heures n'est pas restrictive dans le temps. Elle concerne tous les titulaires du permis B, quelle que soit l'année d'obtention du permis.

FORMATION

-2H DE THEORIE

-2H DE PRATIQUE HORS CIRCULATION

-3H DE PRATIQUE EN CIRCULATION

TARIF : 300€

(dont tva 20%=50,00€)

EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES POUR LA FORMATION CYCLOMOTEURS :

TARIFS PREFERENTIELS POUR L'ACHAT DES VOS EQUIPEMENTS CHEZ DAFY MOTO (BLOIS) :
CASQUE HOMOLOGUÉ, GANTS, CHAUSSURES ADAPTÉES, BLOUSON

DOCUMENTS A FOURNIR :

- 1 photo d'identité récente en couleur
- Carte d'identité recto-verso
- Scan du permis de conduire
- Justificatif de domicile de – 6 mois
- (Si hébergement par un tiers : photocopie recto-verso de la carte d'identité du tiers + attestation d'hébergement manuscrite du tiers, signé par l'hébergeant et l'hébergé)

PERMANENCE ADMINISTRATIVE (Avenue Gérard Yvon) Mardi : 14h à 19h Mercredi : 9h à 12h et de 14h à 19h Vendredi : 14h à 19h Samedi : 9h à 12h et 13h à 15h